

1, QUAI DE LA CORSE 75 198 PARIS CEDEX 04 0 891 01 75 75

Références à rappeler pour régularisation :

Dossier: HOAREAU HOAREAU Hervé Philippe René

<u>Liasse</u>: G 7554 8807869 <u>Nature</u>: Immatriculation Contrôleur: myleneb HOAREAU HERVE - hoareau hervé

12 RUE MARTEL 75010 PARIS

**Contacts**:

www.gtcp.fr Paris, le 07 novembre 2018

0~891~017~575~(temps d'attente gratuit puis 0.30€ TTC/min)

## Réclamation de pièces ou renseignements manquants

(Article R.123-97 du code de commerce)

Après contrôle juridique, j'ai le regret de vous aviser que votre demande d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés déposée au greffe le 07/11/2018 n'a pas été traitée en l'état pour les motifs suivants :

- Dossier dématérialisé:
- En application de l'article L.123-1 du code de commerce, seules les personnes physiques ayant la qualité de commerçant sont tenues de demander leur immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L'activité exercée n'étant pas commerciale, veuillez demander l'annulation du dossier

La formalité n'aura d'effet juridique et ne prendra date qu'après régularisation du dossier.

**Important**: Vous disposez d'un délai de 15 jours pour compléter votre dossier par courrier.

A l'expiration de ce délai, un refus d'inscription au registre du commerce et des sociétés vous sera notifié (article R.123-97 du code de commerce).

Le refus d'inscription entraînera l'annulation de la formalité et du numéro d'identification (numéro SIREN) attribué par les services de l'INSEE (article R.123-227 du code de commerce).

En cas de contestation, vous avez la possibilité de saisir le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés. Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez consulter le site du greffe du tribunal de commerce de Paris : www.qtcp.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

le greffier